




Premières Heures en chantier

Présentation du programme

- 
- A man wearing a light-colored hat and a dark jacket is working in a clothing factory. He is surrounded by various fabrics and garments. In the background, another worker wearing a red cap is visible. The scene is brightly lit, and the overall atmosphere is one of a busy industrial environment.
- Les origines du projet
 - Les principes du Programme Premières Heures
 - Pour une réinsertion pas à pas
 - Le soutien de Convergence France
 - Modalités administratives & financement

Historique

- **CONSTAT à l'origine de Premières Heures**

Les contrats d'insertion classiques sont inadaptés pour les personnes en situation de très grande exclusion, essentiellement à la rue ou en CHU, tant sur la durée hebdomadaire du travail (26h/semaine) que sur la durée d'agrément (24 mois).

- **Le programme Premières Heures pour...**

permettre **la reprise progressive d'une activité avec un encadrement renforcé** à destination des personnes en situation de grande précarité (4h, 6h puis 8h par semaine sur chantier). Le travail est envisagé comme le premier levier du processus de réinsertion sociale.

- 2009 ● Création de Premières Heures par Emmaüs Défi
- 2010 ● Conventionnement Ville de Paris et déploiement à Paris
- 2015 ● Premières Heures est une action du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion
- 2019 ● Création de l'association Convergence France pour l'appui au déploiement du Programme Premières Heures en partenariat des acteurs associatifs, publics et privés
- 2020 ● Soutien du programme Premières Heures en chantier par la DGCS. A Paris, 300 personnes accompagnées dans 21 structures.
- 2021 ● Le programme est présent dans les villes de Paris, Lille, Lyon, Strasbourg et Nantes

Les principes du programme Premières Heures

➤ **Recrutement sans sélection, ni-prérequis**
Pour un public SDF (rue ou CHU), n'entrant généralement **pas en SIAE..**

➤ **Progressivité et durée modulable, au cas par cas**
Le programme Premières Heures s'adapte aux besoins et capacités de la personne, de 4h à 20h par semaine.

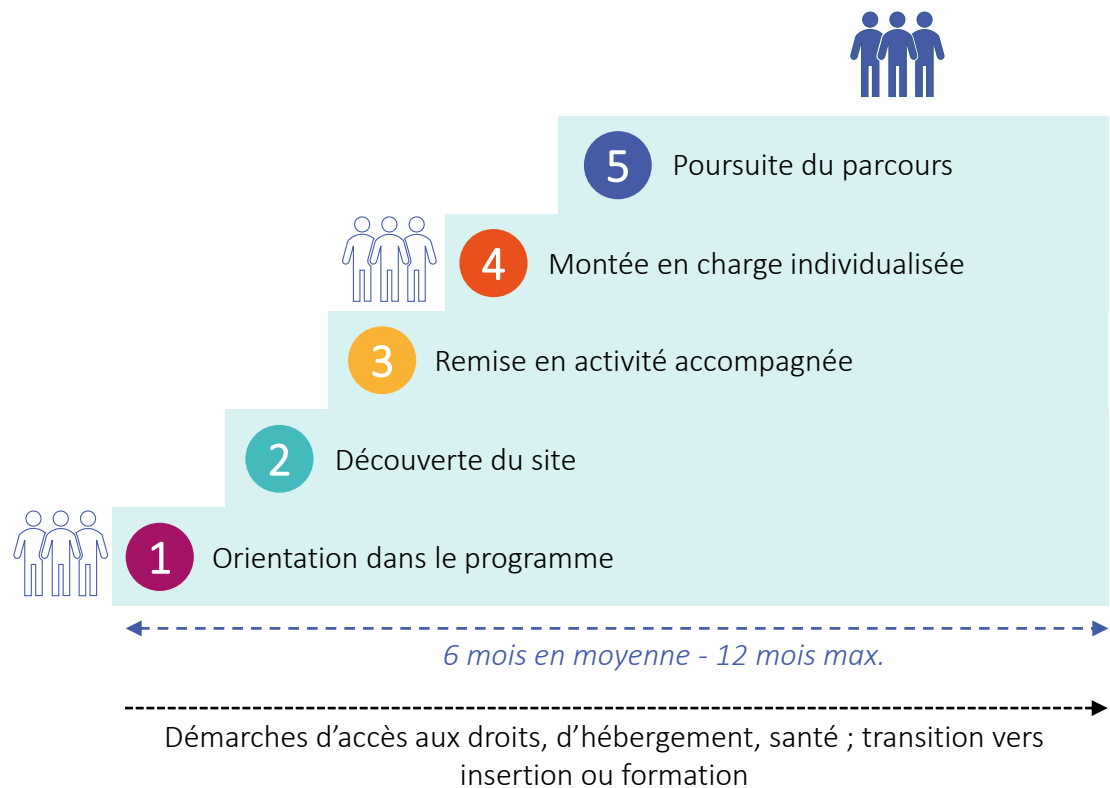
➤ **Premières Heures comme lieu d'accompagnement**
Remobilisation par le travail : pas d'attente de productivité, un suivi social et un accompagnement en interne par un encadrant socio-éducatif.

➤ **Promesse de l'emploi et de l'hébergement**
Mise en œuvre d'un parcours professionnel d'insertion progressif devant permettre d'être recruté à minima en CDDI.

Le Programme Premières Heures est un sas temporaire, progressif et adapté à la personne **en amont** du chantier

Pour une réinsertion pas à pas ...

- Proposer un **support d'activité adapté** aux capacités des salariés – sans caractère contraignant quant à la contribution productive attendue, et à **caractère valorisant**.



- 1** Le **maraudeur ou travailleur social « orienteur »** identifie, en échangeant avec la personne, que cette dernière est intéressée et motivée pour bénéficier du dispositif.
- Découverte du lieu d'activité et **rencontre avec l'éducateur**. Toujours accompagné du maraudeur ou travailleur social « orienteur ». Cela permet de confirmer l'intérêt de la personne pour le dispositif. Prise de repères dans la structure.
- Remise en activité **très progressive** sur la base d'1/2 journée de travail, accompagné d'un encadrant dans une logique de « faire avec ». En lien dans la mesure du possible avec le maraudeur, travailleur social « orienteur ».
- Augmentation petit à petit du nombre d'heures hebdomadaires** travaillées afin de ne pas mettre le salarié en difficulté.
- 4** Intégration progressive du salarié Premières Heures à une équipe, sans présence du maraudeur. Adaptation au rythme du salarié.
- 5** **Poursuite du parcours en CDDI** – ou hors chantier d'insertion, dès que le salarié est prêt. Le recrutement peut également être proposé par des chantiers partenaires. **La suite de parcours doit se faire sans rupture.**

Pour quel public ?

Le programme Premières Heures en chantier s'adresse aux personnes en situation de grande exclusion, principalement sans abri, très éloignées de l'emploi, qui ne pourraient pas accéder directement aux ACI. Il leur permet de se remobiliser sur leur projet de vie, de reprendre confiance en elles et de se réapproprier les codes du monde du travail. L'intégration se fait sur la base de la motivation, sans sélection ni prérequis.

L'accompagnement socio-professionnel

- Mise en œuvre d'un encadrement socio-éducatif dans une logique de « faire avec », avec des moyens dédiés au Programme Premières Heures. Un accompagnement particulier vers une solution d'hébergement (condition d'accès à un CDDI).

TRAVAILLEUR-SOCIAL ORIENTEUR

- Immersion au sein du chantier afin d'avoir une bonne connaissance de l'activité du chantier
- Accompagnement de la personne d'égal à égal sur site ½ journée par semaine (dans l'idéal toute la durée du parcours).
- Participation à l'évaluation conjointe pour la montée en charge.
- Accompagne la personne à l'extérieur du chantier
- S'assure que la personne est prête pour l'entrée au sein de Premières Heures
- s'occupe des démarches administratives

EDUCATEUR SOCIO-PROFESSIONNEL

- Pilier de l'accompagnement Premières Heures. Il est le professionnel en charge de la coordination du dispositif. Lien avec le travailleur social « orienteur » / relais avec les encadrants techniques.
- Assure le suivi de l'encadrement des salariés pour toute la durée du parcours et après la sortie.
- Organise l'activité au jour le jour en lien avec les équipes opérationnelles et travaille avec les salariés dans une démarche de « faire avec ».
- Participation à l'évaluation conjointe pour la montée en charge.
- Dédié à une 15aine de personnes dans le dispositif. 2-3 salariés par ½ journée

ENCADRANT TECHNIQUE

- Lors de montée en charge, facilite l'intégration de la personne sur le chantier. Fait le lien avec les autres salariés en insertion.
- Encadre le travail de la personne sur le chantier.
- Fait des retours sur l'évolution de la personne à l'éducateur (comportement, savoir-être, etc..)
- Participation à l'évaluation conjointe pour la montée en charge.

Modèle partenarial



La nécessité de réfléchir aux acteurs partenaires dans la mise en place du Programme Premières Heures

ORIENTATION

- **Prescripteurs** : accueil de jour, centres d'hébergement, club de prévention, mission locale, maraudes
- **Rôle** : identifier, motiver et accompagner les bénéficiaires vers Premières Heures et aide à l'accompagnement.

SUITES DE PARCOURS

- **Chantiers d'insertion** : le chantier d'insertion où a eu lieu Premières Heures ou autre structure
- **Autres SIAE ou organismes de formation**
- La **suite de parcours sans rupture** est un des objectifs de Premières Heures

Premières Heures à Paris – Démarrage en 2009

Support d'activité

Le support d'activité est une activité connexe au support d'activité principale : tri supplémentaire au sein de la ressourcerie à destination des migrants.



EMMAÜSDÉFI
INNOVONS POUR L'INSERTION



Partenariats

Partenariat avec **des maraudes**. Accompagnement par les maraudeurs sur le chantier d'insertion ½ journée par semaine et lien avec les encadrants Premières Heures et du chantier classique.

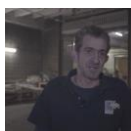
80% des salariés poursuivent le parcours au sein de chantiers d'insertion après Premières Heures.

Nombre de parcours

Un éducateur mobilisé à temps plein encadrant en file active 12 salariés, 25 sur une année.

Lieu protégé

L'activité Premières Heures est réalisée au sein d'un local dédié à l'activité Premières Heures, à l'écart des autres salariés.



Premières Heures en Occitanie

Enjeu de la mobilité

Pour les zones rurales, un vrai enjeu autour de la mobilité est à coconstruire en travaillant autour d'une solution d'aller vers sur les premiers mois de Premières Heures.

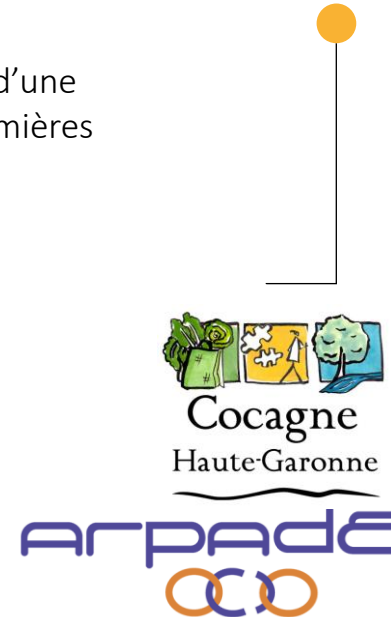


Nombre de parcours

Un éducateur mobilisé à mi-temps encadrant en file active 6 salariés et au démarrage 2 salariés.

Différents lieux d'activité

Plusieurs lieux d'activité sur la Haute Garonne : jardins du Volvestre, Comminges et Girou sont impliqués dans le projet. Une orientation des publics par Arpade est prévu sur la métropole Toulousaine.

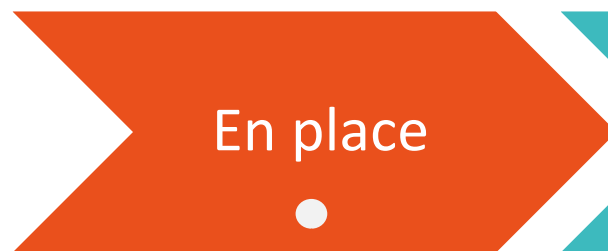


Nombre de parcours

2 éducateurs sont prévus sur le projet pour couvrir en première année environ 40-50 salariés.

Etat d'avancement

- Paris, Lyon, Lille, Strasbourg, Nantes, Lozère



Démarrage à venir

- Charente



- Marseille, Toulouse, Clermont-Ferrand, Beauvais, Rennes

En cours de construction



Accompagnement par Convergence France



Parcours salarié – Lien avec le partenaire orienteur. Co-construction de l'accompagnement social et du lien travailleur social/ chantier.

Adaptation opérationnelle - Réflexion autour du support d'activité Premières Heures. Formation et partages d'expérience, notamment au démarrage. Mise en cohérence de Premières Heures au sein de l'ACI.

Administratif et financier - Construction du modèle économique et accompagnement auprès des institutionnels. Sensibilisation sur le cadre législatif en place pour Premières Heures. Intégration d'un label dans la plateforme inclusion.

Partenariats - Mobilisation des orienteurs. Aménagement des suites de parcours. Appropriation du programme par les pouvoirs publics.

Evaluation, Interpellation – Réalisation d'une étude d'impact. Poursuite et intensification de Premières Heures.

Modalités administratives & financement

Gestion des contrats et conventionnement

- A priori, **tout chantier d'insertion bénéficiant d'un conventionnement ACI a la possibilité de mettre en œuvre Premières Heures.**
- Le chantier d'insertion mettant en œuvre le **programme Premières Heures propose au salarié une suite de CDDI de courte durée** de moins de 20h hebdomadaires. Pour accompagner l'augmentation progressive du rythme de travail hebdomadaire des avenants successifs au CDDI seront signés. La durée hebdomadaire d'un parcours IAE peut être fixée en-deçà de 20 heures lorsque **le contrat le prévoit pour prendre en compte les difficultés particulièrement importantes du salarié.**
- Concernant **l'agrément IAE**, le code du travail autorisant désormais une durée de parcours de 5 ans (au lieu de 2 ans), **Le programme Premières Heures n'empiète pas sur la durée du CDDI en suite de parcours.**

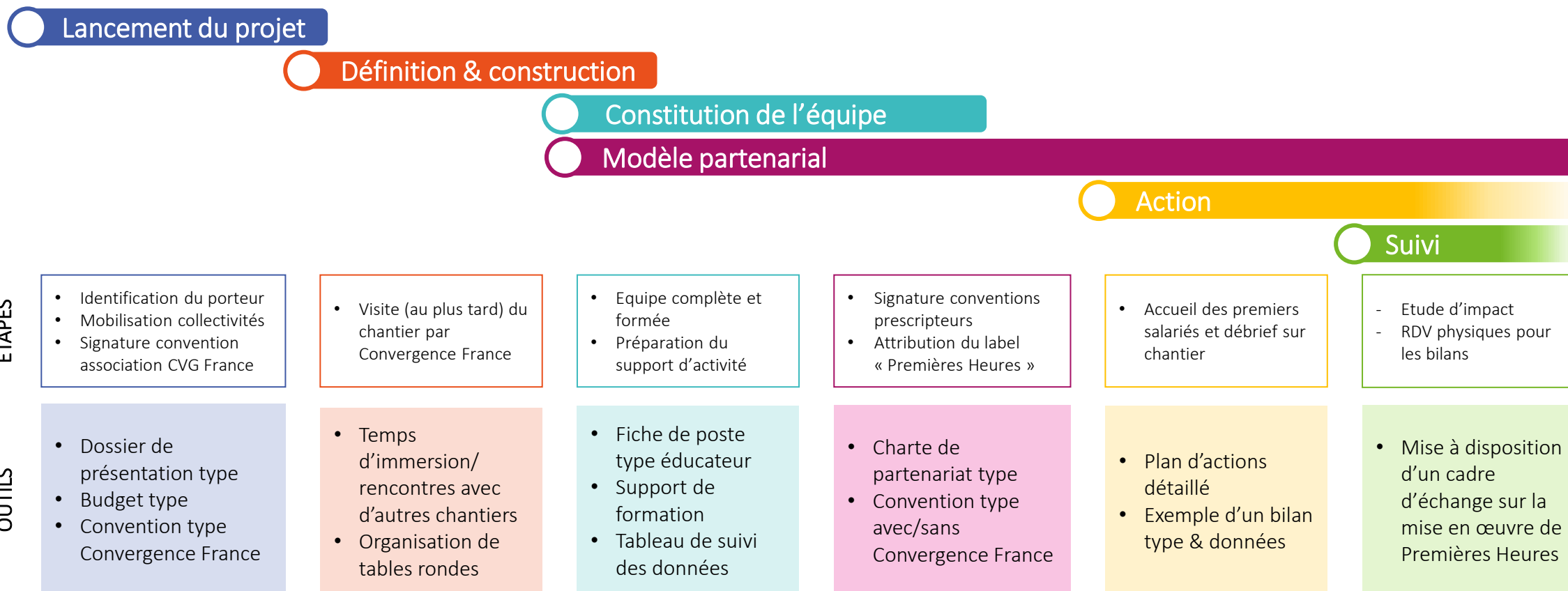
Financement

- **Aides aux postes versées** (sur la base du nombre d'heures réalisées dans le mois) aux ACI : couvrent le coût salarial du salarié de Premières Heures
- Soutien financier de la part de Convergence France
- **Financements locaux, pour compenser la faible productivité et assurer l'encadrement socio-éducatif.** Peuvent être pris en charge par le Département/Métropole, et donc entrer dans le cadre de la contractualisation départementale de la Stratégie Pauvreté **(co-financement à 50% de l'Etat).**
 - *Le prix moyen d'un parcours est estimé à environ 2000€/ 3000€ (à évaluer en fonction du chantier et des particularités du territoire).*

Questions / réponses

Etapes de mise en place

La mise en œuvre de Premières Heures doit être réfléchi de manière coconstruite avec les acteurs locaux et s'adapter aux particularités de chaque territoire. Les étapes présentées sont donc amenées à s'ajuster en fonction des besoins identifiés.





Contact

Rémi Tricart

Directeur Convergence France

rtricart@cvgce.org

06 09 35 81 27

Pauline Kerguignas

Cheffe de projet Premières Heures en chantier

pkerguignas@cvgce.org

06 22 89 22 71